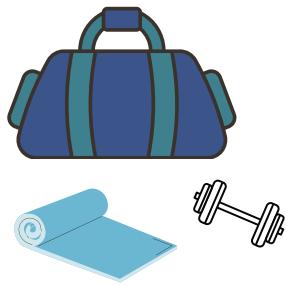




# CHARTE D'ENGAGEMENT

## SACS DE MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE



**Ce document a pour objectif de définir les modalités d'emprunt et d'utilisation des sacs de matériel mis à disposition. Le respect de ces règles garantira une bonne durabilité.**

### A disposition:

- 2 sacs de matériel partageable.
- 1 mallette "planette" Education thérapeutique du patient.

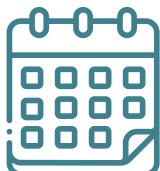
**5 SEMAINES  
MAX**

La durée maximale d'emprunt est fixée à **5 semaines** consécutives.

En cas de besoin particulier, une demande de prolongation exceptionnelle peut être formulée .

**UTILISATION  
DU MATÉRIEL**

- Le matériel doit être utilisé conformément à son usage prévu, dans un cadre respectueux des règles de sécurité.
- L'emprunteur s'engage à manipuler le matériel avec soin.
- Toute détérioration, perte ou dysfonctionnement constaté doit être signalé et remplacé immédiatement.
- Un inventaire est effectué en place avant et après utilisation.



La réservation des sacs de matériel devra obligatoirement être effectuée à l'avance via le fichier calendrier partagé mis à disposition. Seuls les emprunteurs ayant réservé un créneau dans ce calendrier seront autorisés à retirer le matériel.